



anneau rouge



Arbre remarquable



Eglise Chapelle



Point de vue
Table
d'orientation

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



0 220 440 Mètres

DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

Circuit de la Forêt Communale Itinéraire d'intérêt local



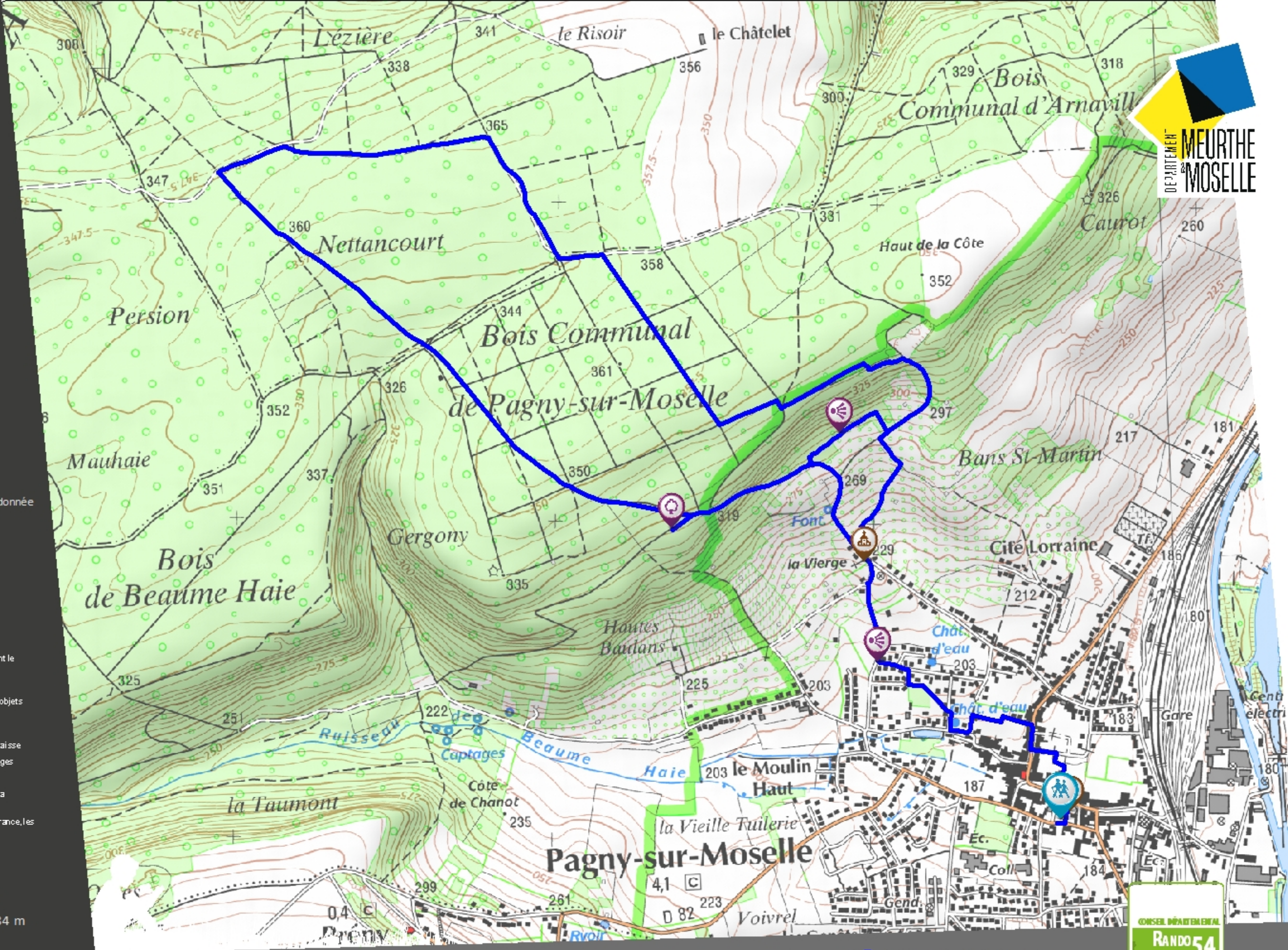
8 km - 2h30

Itinéraire pédestre
Variante possible

Départ principal
Pagny-sur-Moselle
Place du Général De Gaulle



MEURTHE & MOSELLE



DEPARTEMENT
MEURTHE
& MOSELLE

Contact : Les Sonneurs de la Côte - claudfrancine@free.fr